

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2024

RECONNAÎTRE LE BÉNÉVOLAT DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 1146)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL75

présenté par
M. Chenevard, rapporteur

ARTICLE 16

Après le mot :

« annuelles »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 6 :

« est fixé par voie réglementaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.